



## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE PROCES-VERBAL N°58

---

Date : 03/07/2025

---

**Président** : Nicolas DANOS

---

**Présents** : Bernard BATS, Michael TALAVERA

**Assistent** : Jean-Louis CAUMES (Secrétaire Adjoint), Julien SCHMITT (DTRA),  
Daniel FEUILLADE (CTRA), Sarah PELATAN (Secrétaire Administrative)

**Excusés** : Gerald BETTANCOURT, Mehdi RAHMOUNI

---

### 1- Fin de carrière

Christophe BORRIGLIONE souhaite mettre un terme à sa carrière à l'issue de la saison 2025/2026.  
De ce fait, il ne sera pas classé cette saison.

### 2- CAP FFF

Suite au courriel de Marouane RAHMOUNI, la CRA prend acte de son retrait du CAP FFF F5 et le remercie de l'avoir informé.

### 3- Affectations

Suite à la situation d'un arbitre de la poule A, Mr BOUTALEB est maintenu en R1 pour la saison 2025/2026.

### 4- Candidatures

Mr BERQACH Nourdine avait été remis à disposition du District lors de la saison 2023/2024.  
La CRA l'autorise à se présenter en tant que candidat pour cette saison.

La CRA a pris les décisions suivantes :

- Peuvent se représenter en tant que candidats uniquement les arbitres qui n'ont pas été nommés R3 à l'issue de leur saison en tant que candidat.
- Concernant les arbitres titulaires R3 remis à disposition du District à l'issue de la saison, devront attendre 1 an avant de pouvoir être représentés par leurs CDA respectives.

De ce fait :

**KOUDAD Habid** peut se représenter à nouveau candidat pour la saison 2025/2026  
**BOURASSE Anoir** ne peut se représenter à nouveau candidat pour la saison 2025/2026  
**BOURASSE Maroin** peut se représenter à nouveau candidat pour la saison 2025/2026  
**HACHI Youssef** ne peut se représenter à nouveau candidat pour la saison 2025/2026  
**OCHANDO Tony** ne peut se représenter à nouveau candidat pour la saison 2025/2026  
**NARGIL Guillaume** ne peut se représenter à nouveau candidat pour la saison 2025/2026  
**CORONA MOLINA Jhon** peut se représenter à nouveau candidat pour la saison 2025/2026

**Toutes les autres candidatures ont été validées par la CRA.**

**Information importante :**

La présence des candidats présentés par les CDA est obligatoire lors des stages pour lesquels ils seront convoqués prochainement :

CAND R3 – CAND AA le dimanche 24 août 2025  
CAND JAL PROMO le jeudi 21 août 2025  
CAND JAL NON PROMO le vendredi 22 août 2025

En cas de non-présence, leur candidature ne sera pas retenue.

**5- Manquements**

**XXXXX – Arbitre Assistant Régional 2**

Suite à l'envoi d'un justificatif, il apparaît nécessaire à la commission d'annuler la décision prise lors de la séance du 13 juin 2025.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'annuler la sanction infligée à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter de sa date de reprise pour la saison 2025/2026 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Bernard BATS



Nicolas DANOS

